



Doc. 15250  
22 juin 2021

## Pour une politique européenne relative aux diasporas

### Amendement<sup>1</sup> n° 2

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9.8, insérer le paragraphe suivant:*

«soutenir les politiques favorisant l'étude de la langue du pays d'accueil et de la langue maternelle de la diaspora.»

*Déposé par:*

BÜYÜKGÜMÜŞ Ahmet, Turquie, NI  
ERDEM Arzu, Turquie, NI  
GÜNAY Emine Nur, Turquie, NI  
SIDALI Zeki Hakan, Turquie, ADLE  
YILDIZ Ahmet, Turquie, NI

---

1. 2021 - Deuxième partie de session

